

L'an deux mille onze, le vingt six avril à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix neuf avril deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 32

Pouvoirs : 8

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 39

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Sébastien BERNARD suppléant,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Marie-Claire CARTAGENA,
Gérard COUPON,

Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Jacques ESTEVE suppléant,
Michèle EYBALIN,
André FELIX suppléant,
Michel GREGOIRE,
Anne-Marie HAUTANT,
Bernard ILLY,
Norbert KIEFFER,
Bruno LAGIER,
Valery LIOTAUD,

Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Jean-François SIAUD,
Michel TACHE,
Gérard TENOUX,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Jean-Marie BERTRAND à Hervé RASCLARD, Thierry DAYRE à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pierre ETIENNE à Sébastien BERNARD, Marie-Christine GIT à Norbert KIEFFER, Corinne MOREL-DARLEUX à Michèle EYBALIN, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Albert MOULLET à Gérard TENOUX, Jean-Louis REY à Claude DAUMAS.

Excusés(es)

Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Olivier CADIER, Daniel CHARRASSE suppléant, Pierre COMBES, Anne-Marie GROS, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Michel TRON suppléant.

Objet : Réponse en inter-parcs Rhône-Alpes à l'appel à projet du MEEDTL - Expérimenter une offre touristique inter-parcs préalpins basée sur la valorisation des patrimoines et répondant aux nouvelles attentes de la clientèle.

Les Parcs naturels régionaux préalpins - Vercors, Chartreuse, Bauges et le projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales - proposent une réponse commune à un appel à projet du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) dont l'objectif est d'expérimenter une offre touristique inter-parcs préalpins, basée sur la valorisation des patrimoines et répondant aux nouvelles attentes de la clientèle, avec une identité particulière.

Le sujet retenu, traité en commun à l'échelle de ces Parcs, répond aux orientations de l'avant-projet de Charte des Baronnies Provençales qui consiste à élaborer une stratégie de développement touristique sur la base des patrimoines naturels et culturels du territoire afin de mettre en œuvre une offre spécifique « Parc ». Les problématiques de développement touristique autour de ces patrimoines sont posées de manière semblable pour ces quatre territoires. La structuration de l'offre touristique durable (Itinéraires de promenades et randonnées, hébergements, accueil de proximité, activités de pleine nature, ...) et l'équilibre à rechercher entre le développement touristique et la préservation des patrimoines sont les préoccupations de tous. La réflexion sur cette thématique renforcera et ouvrira le travail inter-parcs déjà lancé sur plusieurs sujets.

Pour cela des produits touristiques seront suscités via un concours auprès des professionnels à qui les Parcs apporteront à travers une boîte à outils l'ensemble des informations patrimoniales et touristiques nécessaires à leur élaboration. Suite au concours, les candidats seront aidés pour leur concrétisation jusqu'à la commercialisation. Il sera également mis en place une communication et promotion commune de ces produits.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

Décide de participer à la réponse collective à cet appel à projet dans les conditions citées ci-dessus

Autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD